

**COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 21 novembre 2023 à 19h00 en session ordinaire**

Convoqués : 10 élus + 1 agent

Présents : Antony ARNDT, Pierre BEROUD, Christian CHAUCHARD, Agnès CLEMENT, Hélène CUCCIA, Marc DESBOS, Hubert JUGE, Brice JULIEN, Nathalie ORBAN, Jean RIAILLON,

Secrétariat de mairie : Amandine Volle (adjointe secrétariat)

Absent(e) excusé (e) :

Procuration(s) :

Secrétaire de séance : Jean RIAILLON

ORDRE DU JOUR :

M Le Maire informe le conseil municipal que les éléments nécessaires à la prise de décisions pour les délibérations :

- Convention avec la Tribu
- Subventions exceptionnelles pour l'EHPAD du Grand Pré

Ne sont pas parvenus à la Mairie.

Il propose au conseil municipal de reporter ces 2 délibérations.

M Le Maire informe que le recrutement de 2 agents recenseur nécessite une délibération pour préciser leurs rémunérations. Il demande au conseil municipal de rajouter cette délibération à l'ordre du jour.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide la modification de l'ordre du jour et l'ajout de la délibération suscitée, par 10 voix pour 0 contre 0 abstention

- **PRESENTATION** au conseil municipal du projet de création d'un service de cantine avec préparation des repas sur place par un collectif de parents d'élèves de la commune.
- **Point délégations du maire** :
 - révision des loyers
 - Mise à jour du site internet
 - Réalisation Balfredo #5
- **Délibérations** :
 1. **Approbation du Procès-verbal** du conseil municipal du 31 octobre 2023
 2. « **Espace Loisir Jeunesse des Châteaux** » : Lancement de l'opération et demandes de subventions (Département, Région, Etat, ANS)
 3. **Fibre** : signature des conventions ADN pour le domaine public et biens privés de la commune
 4. **CCRC** : mise en place d'un service commun animalier
 5. **Création de 2 emplois d'agents recenseurs**
- **Questions diverses** :
 - **Subvention** « Fond vert » : renaturation du village.
 - **Recensement** de la population 2024
 - **Vente** maison (et terrain) au village : avis CM pour acquisition communale
 - **Illumination Noel village** : choix des installations
 - **Vœux du maire** : date prévisionnelle
 - **Point CCAS** : avancement
 - **Pôle santé** : travaux
 - **Date du prochain conseil**

CR APPROBATIONS, DELIBERATIONS & DECISIONS :

- **PRESENTATION au conseil municipal du projet de création d'un service de cantine**
(supports de présentation en **annexe 6** du PV de conseil)
Présents : Alison Huguet, Emmanuelle Bennett, Jessica et Jeremy Vian

- **Point sur les Délégations et Décisions du maire :**
 - **2023-DM06** : révision des loyers (augmentation de l'indice INSEE plafonné face à l'inflation à 3.50 %)
 - **2023-DM07** : Mise à jour du site, devis = 1 565,00€
 - **2023-DM08** : Réalisation Balfredo #5 : devis = 560€

Délibérations :

Points abordés et commentaires	Décisions
<p>1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 31 octobre 2023</p>	<p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, - APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 26/09/2023, par 10 voix pour 0 contre 0 abstention Délibération n°52-2023, annexe 1 du Procès-Verbal du conseil, disponible sur site internet ; https://www.boffres.fr/</p>
<p>2- « Espace Loisir Jeunesse des Châteaux »</p> <p>Présentation projet et budget (voir PV) Devis phase 1 : ▪ PUMP TRACK : ~120 à 130K€ ▪ Mur Escalade : ~22K€</p> <p>Remarques : Phase 2 : Aire Pique-Nique, Parking naturel entrée Nord, Végétalisation Espace et parking, Jeux enfants et jardins partagés (ou familiaux) envisagé en phase 2</p>	<p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, - APPROUVE le projet « Espace Loisir Jeunesse » tel que présenté et autorise le maire à déposer les demandes de subventions (Département, Région, Etat, ANS).</p> <p>L'approbation s'entend à la condition d'obtention de 70 à 80% de subventions pour confirmer le lancement du projet, par 10 voix pour 0 contre 0 abstention</p> <p>Délibération n°53-2023, présentation du projet et budget prévisionnel, annexe 2 du PV</p>
<p>3- Fibre : signature des conventions ADN pour le domaine public et biens privés de la commune</p> <p>Les habitants et la collectivité concernés par le futur passage des lignes fibre sur leur propriété reçoivent un courrier et doivent, sous 2 mois, signer (ou pas) la convention. La municipalité participera aux négociations si conflits via arrêtés de servitude si nécessaire</p>	<p>Le conseil municipal après en avoir délibéré : - Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les conventions relatives à ce projet concernant les biens de la commune du domaine public ou privé, par 10 voix pour 0 contre 0 abstention</p> <p>Délibération(s) n°54-2023, annexe 3 du PV</p>
<p>4- CCRC : mise en place du service animalier intercommunautaire</p> <p>Les dispositions légales font obligations de disposer des moyens nécessaires au ramassage et à l'accueil de tout animal en état de divagation. Valence Romans Agglo</p>	<p>Après avoir délibéré, le conseil municipal : - APPROUVE la mise en place du service commun « espace animalier » tel que défini dans la convention, - AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec la CCRC au 1^{er} février 2024, - VALIDE le principe de facturation annuelle</p>

<p>centralise le service de fourrière intercommunale sur le site de Valence et proposer le même service de gestion et capture des animaux errants à l'ensemble du territoire. Le conseil communautaire dans sa séance du 31/10/2023 a approuvé la mise en place d'un service commun « espace animalier », une convention est à valider par chacune des 13 communes. La commune sera redevable, annuellement :</p> <ul style="list-style-type: none">- d'une part fixe comprenant le futur investissement de mise aux normes et du fonctionnement de l'espace animalier,- d'une part variable calculée en fonction des animaux capturés sur son territoire <p>Date d'effet au 1^{er} février 2024</p> <p><u>Remarques</u> : accompagner le dispositif par la sensibilisation des habitants aux conséquences financières des proliférations des animaux errants (prix / capture), ainsi que la gêne occasionnée par les déjections canines dans le centre bourg</p>	<p>- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout autre document concernant le dossier par 10 voix pour 0 contre 0 abstention</p> <p>Délibération n°55-2023, annexe 4 du PV</p>
<p>5- Création de 2 emplois d'agents recenseurs</p> <p>Dans le cadre du recensement il convient de recruter 2 agents recenseurs. Il faut également définir le niveau de rémunération.</p> <p>Monsieur le Maire précise le montant de la dotation de l'état pour 1 343 €. Lors du dernier recensement la dotation était de 1 404 €. Il propose une rémunération au forfait pour 800 € Brut par agent et un défraiement de 150 € pour les frais de déplacement.</p>	<p>Après en avoir délibéré, le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none">- DECIDE la création de deux emplois de contractuel à temps non complet, pour la période allant du 5 janvier 2024 au 24 février 2024, en application de l'article 3 I 2° de la loi n° 84-53 précitée, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité.- PRECISE que Les agents seront payés sur la base d'un forfait de 800 € brut- DIT que la collectivité versera un forfait de 150 € pour les frais de transport.- PRECISE que les montants seront prévus au budget 2024 <p>par 10 voix pour 0 contre 0 abstention</p> <p>Délibération n°56-2023, annexe 5 du PV</p>

Questions diverses :

- **Subvention « Fond vert » : renaturation du village**

Avec 2 habitants, la commission (A. Clément, Ch. Chauchard), ont cartographié les zones village susceptibles d'être renaturé ou végétalisée. Après devis des services CCRC, une demande de subvention Fond Vert sera déposée.

- **Recensement de la population 2024**

- Lancement information public (lien site, réseaux sociaux, affichage village) et recrutement de 2 agents recenseurs

- COMMUNE DE BOFFRES -

- Alerte sur le manque réactivité du prestataire (la Poste) pour māj de la BAN nécessaire au recensement

- **Vente maison (AE64 et AE65) et terrain AE29 (354m²) au village : acquisition communale**

Nous avons visité la maison de Ch. Hilaire en présence de la famille.

Des travaux de rénovation intérieure sont à prévoir ; planchers, mises aux normes multiples, agencement/aménagements suivant projets, ...

Nous avons informé les propriétaires du possible intérêt communal.

La commune doit solliciter l'avis du domaine pour toute acquisition amiable de plus de 180 000€, l'avis est donné dans un délais de 1 mois.

La commune souhaite aussi acquérir ou créer une servitude de passage sur la parcelle AE29 (réservoir communal)

La question est posée aux conseillers pour un accord de principe autorisant le maire à engager les négociations et l'analyse financière pour l'acquisition du bien par la collectivité.

⇒ Avis favorable du conseil

- **Illumination Noel village** : avis favorable des élus sur proposition 2^{ème} adjoint qui propose une illumination et la décorations identique à l'année précédente
- **Vœux du maire** : Jeudi 11 janvier, 19h, salles des fêtes
- **Point CCAS** : avancement colis de Noël, repas de fin d'année
Au 21/11 ; colis = 57, repas = ~30, dons = 12 pour diverses assos
Au vu du nombre de participants au repas celui-ci se fera au restaurant Lou Viroulet
Pour ceux qui désirent covoiturer rendez-vous à 11h30 place de la mairie
- **Pôle santé** : lancement travaux d'aménagement du local Ostéopathe. Ouverture 01/2024

- **PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Rendez-vous pour le prochain conseil le **18/12/2023**, salle des fêtes, 19h, ouvert au public

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20

Vu pour être affiché le 23/11/2023, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du CGCT.

Le Maire, Hubert JUGE

